

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2012**

L'an deux mil douze et le deux novembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Serge RIGAUD, le maire.

Présents : EYMERY Jean-Claude, CANDY Roger, CASTAGNO Pierre, BERMOND François, BELLET Jean-Paul, ELAPHOS Marie-Hélène et PINET Jacqueline.

Absents : BRUN Barnabé, RIGAUD Josiane, (pouvoir donné à PINET Jacqueline) et NOISIER Françoise (pouvoir donné à RIGAUD Serge).

Secrétaire de séance : CANDY Roger.

Lecture du précédent compte rendu : Approuvé et signé.

Avis de la commune sur l'arrêté de projet de périmètres de la Communauté de Communes du « Nord Buëch » :

L'arrêté préfectoral du 9 août 2012 proposant le périmètre de la nouvelle Communauté de Communes du « Nord Buëch » a été notifié à La Beaume le 14 août 2012. L'ensemble des communes concernées devant donner son avis dans un délai de 3 mois, la commune de La Beaume rend un avis favorable sur le projet de périmètre proposé dans cet arrêté.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Groupement Forestier de La Beaume :

Le maire rappelle la délibération prise le 2 mars dernier fixant la valeur de rachat d'une part à 300 €. Dans le cadre d'une succession en cours un nouveau courrier d'un particulier propose à la Commune de lui racheter sa part. Il est rappelé que la Commune, déjà majoritaire par ailleurs, n'a pas vocation à racheter toutes les parts du Groupement Forestier et qu'elle étudiera au cas par cas toutes les propositions qui lui seront faites.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

FCTVA - dépenses d'équipement 2012 du patrimoine communal :

Un certain nombre de dépenses ont été réalisées en investissement mais leur coût étant inférieur à 500 € HT, il est nécessaire de délibérer pour confirmer que les achats effectués concernent des biens d'investissement sur lesquels la commune pourra récupérer la part de T.V.A. qui lui revient dans 2 ans.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Décisions modificatives :

Les travaux d'investissement réalisés par la C.C.H.B. pour les périmètres de protection des sources doivent être réintégrés dans les comptes de la commune pour pouvoir prétendre au remboursement de la T.V.A.

Par ailleurs le montant du dégrèvement des taxes foncières accordé aux jeunes agriculteurs et calculé par le Centre des Impôts doit être enregistré dans le budget communal.

Pour régulariser ces écritures comptables, il est nécessaire de prendre des décisions modificatives.

- Délibérations adoptées à l'unanimité.

Questions diverses :

*Captage des NAYS* : Les demandes de subventions à hauteur de 80 % pour pouvoir réaliser les travaux sur ce captage (estimés à 122 500 €) ont été déposées auprès des financeurs potentiels (Conseil Général et Agence de l'Eau). Il est prévu de lancer la consultation en fin d'année.

*Borne commémorative du col de Cabre* : Les travaux de rénovation ont été réalisés au début du mois de Septembre et le résultat final est admirable. Sur les 12 communes consultées une seule n'a pas donné suite à la proposition de participer à son financement. Une inauguration officielle sera organisée afin de remercier l'ensemble des collectivités qui ont apporté leur soutien à cette restauration.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.**